

tion d'arséniate de soude. Par exemple, l'enfant ayant pris, pendant dix jours vingt paquets de phosphate et carbonate de chaux, ou vingt doses de tricalcine, comme il est dit plus haut, il recevra, les dix jours suivants, avant les deux principaux repas, une cuillerée à café de :

Eau distillée.....	100 grammes.
Arséniate de soude.....	0 gr. 03

Puis on reprendra les paquets après dix jours de repos. Cette cure alternative de calcification et de stimulation arsenicale pourra être continuée indéfiniment. D'après M. Sergent, un autre adjuvant précieux de la récalcification serait l'adrénaline, dont il prescrit chez l'adulte xx gouttes de la solution de chlorhydrate d'adrénaline à 1 p. 1000.

Ce médicament, qui agit si bien dans l'ostéomalacie et dans les fractures non consolidées, serait favorable à la récalcification. L'adrénaline serait un agent fixateur des sels de chaux; c'est ainsi qu'elle agit dans l'athérome (calcification des parois artérielles.)

Si l'on veut employer l'adrénaline chez les enfants tuberculeux soumis à la récalcification, on donnera seulement x gouttes par jour de la solution au millième.

Les résultats obtenus par M. Sergent, depuis six ans, sont des plus encourageants. Dans la clientèle hospitalière, le traitement de Ferrier rend de grands services; outre qu'il a l'avantage d'être peu coûteux et relativement efficace, il n'est pas incompatible avec la continuation du travail et c'est là un de ses plus grands mérites, ainsi que l'a constaté M. Letulle en suivant les malades traités au dispensaire fondé sous l'inspiration de Ferrier.

Chez les enfants, ce dernier argument ne peut être invoqué avec autant de force. Mais il est permis de dire que, dans la seconde enfance, le traitement de Ferrier est applicable à la plupart des